



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2009

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Guy-François PARMENTIER (représentant M. Jean Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Pierre-Yves STUCKI (représentant M. Jean-Jacques LASSERRE) M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, Mme Pascale ROCHERON (représentant M. Roland de HEAULME) , M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN).

Absents excusés :

M. Jean-Jacques LASSERRE représenté par M. Pierre-Yves STUCKI
M. Olivier LEBRUN pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS
M. Philippe LEQUAIN pouvoir à M. Patrick CONFETTI
M. Jean Roch GAILLET représenté par M. Guy-François PARMENTIER
M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU
M. Roland de HEAULME représenté par Mme Pascale ROCHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 7 décembre 2009

Date d'affichage de la convocation : 8 décembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

2009.12.04 : Décision modificative n°3

- M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-11, L 2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération n° 2009-02-01 du Conseil Communautaire du 03 février 2009 approuvant le Budget Primitif 2009

Vu la délibération n° 2009-06-01 du Conseil Communautaire du 23 juin 2009 approuvant la décision modificative n°1

Vu la délibération n° 2009-11-11 du Conseil Communautaire du 24 novembre 2009 approuvant la décision modificative n°2

Considérant la nécessité de procéder à certaines modifications budgétaires telles qu'elles figurent au tableau ci-après ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) décide de modifier les crédits de dépenses et de recettes du budget 2009,
- 2) vote la décision modificative n°3 telle qu'elle suit :

Décision Modificative n°3 du budget 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Fonction	Gestion.	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					0.00 €		
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					0.00 €		
Chapitre 65					84 300.00 €		
65	65735	815	DEPL	Subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités	84 300.00 €		Modification du compte d'affectation des garanties de recettes versées à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour les lignes de bus 495 et 496 (transfert de crédit voir nature 67443)
Chapitre 67					-84 300.00 €		
67	67443	815	DEPL	Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	-84 300.00 €		Modification du compte d'affectation des garanties de recettes versées à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour les lignes de bus 495 et 496 (transfert de crédit voir nature 65735)

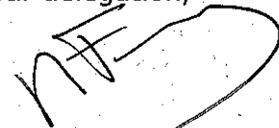
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 33(incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

